



Conseil municipal Jeudi 17 mars 2022

Sous la Présidence de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents :

Les conseillers municipaux :

Madame Emilie Sacrispeyre

Messieurs Aurélien Laurent, Franck Lorenzon, Arnaud Maubaret, Sébastien Rusch,
Dominique Goncalvès

Madame Cécile Joly, 3ème Adjointe

Madame Aurore Castagnet, 2ème Adjointe,

Madame Céline Tréjaut 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le-Moing, Maire

Secrétaire de séance : Mr Sébastien Rusch

Date de la convocation de la séance : le 08/03/2022

Début de la séance 19h30

Finances :

L'élaboration du budget se prépare assidûment avec l'aide de Mr Vétill, conseiller trésorerie.

L'approbation du compte administratif et de gestion ainsi que le vote du budget auront lieu en séance du conseil municipal du 5 avril à 19h30

Voirie :

Classement en agglomération de La Laurence et Petit Pey :

Suite au rendez-vous avec le Centre Routier, le plan des positionnements des panneaux est porté à la connaissance du conseil municipal, l'entretien des accotements sera dorénavant à la charge de la commune entre panneaux.

Un arrêté municipal devra être rédigé afin que le centre routier lance la commande des panneaux qui lui incombe. La commune aura à sa charge les panneaux sur la Voie Communale n° 1 La Laurence

Le conseil municipal approuve le classement en agglomération de La Laurence et Petit Pey, 8 voix pour, une contre et une abstention

Dégradation de l'olive :

Un courrier à l'entreprise Colas et au cabinet d'ingénierie Azimut sera envoyé afin de demander une réparation dans le cadre de la garantie et de rappeler la réserve émise par le Centre Routier concernant l'insuffisance de renfort de ces bordures

Bâtiment / Patrimoine

Le conseil municipal est informé que le devis de l'étude de faisabilité pour le projet de mise en accessibilité de la mairie a été signé avec l'architecte Thierry Carniato, Bordeaux, pour la somme de 7560 €

Le nécessaire a été fait auprès des locataires pour finaliser la déclaration de sinistre de dégât des eaux. Les conseils nécessaires pour la conduite à tenir ont été pris auprès du service juridique de l'ADIL

Fuite d'eau dans le bourg : le rapport du sdeeg a invalidé le rapport d'APE, un bouchon lié à la végétation est localisé sur les canalisations à proximité du logement communal.

Nous avons obtenu une compensation pour le remboursement du rapport APE.

Des fouilles seront effectuées à la charge de la commune afin de rétablir le bon fonctionnement.

Cet incident nous a conduit à nous intéresser de plus près aux plans de nos deux MicroStations, un travail est en cours pour clarifier les plans respectifs et le système global de traitement et d'évacuation sur l'assainissement non collectif de l'ensemble des bâtiments communaux.

Maintenance des MicroStations : suite à une intervention de maintenance, APE nous a conseillé de changer le compresseur de la grosse MicroStation et d'améliorer le système d'aération. Notre agent technique a fait le nécessaire ; la membrane du compresseur a été changée ce qui s'avère suffisant, il a également adapté des grilles d'aération plus efficaces.

Tennis :

Après les différentes démarches de la mairie, le groupe SAE confirme son intervention de travaux fin mars pour le traitement des fissures et la réfection de la peinture du court de tennis.

Celui-ci devra préalablement avoir été nettoyé par l'agent technique.

Les produits comme convenu lors du dernier conseil municipal ont été achetés par le président du club, ils seront remboursés par une subvention exceptionnelle. Toutefois il est à noter que ces produits devaient être achetés via la Fédération Française de Tennis, ce qui n'est pas le cas.

Les prochains achats seront donc directement effectués par la mairie.

Les travaux seront suivis par notre agent technique en collaboration avec les élus afin de résoudre également le problème de pression sur le court.

L'achat du défibrillateur sur le site du tennis est à l'étude.

Terrain de pétanque :

Suite à une première étude d'un devis concernant l'éclairage, une réflexion sur 1 nouvelle proposition de poteaux fer, environ 8 m et éclairage 4 x 100 watts est en cours d'élaboration.

Les travaux de finition ont dû être différés.

Les tables de jardin ont été reçues et seront installées prochainement.

Environnement

Le dépôt sauvage de la gravière a été nettoyé par notre agent technique avec l'aide de Mr Francis Tréjaut. Nous avons bénéficié de la mise à disposition d'une benne par le SICTOM pour faciliter l'évacuation.

Le CM valide l'achat d'une caméra trail pour limiter les dépôts sauvages à la gravière, cette décision est postérieure à la prise de connaissance de la réglementation de la vidéo surveillance.

Le conseil municipal décide de s'opposer à la demande de raccordement électrique du terrain de Savignac, puisque l'exploitant de ce terrain n'a pas pu donner suite à la demande de justificatifs prouvant la conformité environnementale de son activité.

Urbanisme

Un courrier de régularisation sera envoyé à l'administré concerné pour soumettre l'installation de containers sur son terrain à autorisation d'urbanisme.

Personnel communal

Le conseil municipal est informé des conditions de prise de poste de Ludovic Sanfourche qui a dû préalablement procéder à un rangement conséquent ainsi qu'à de nombreuses réparations du matériel.

Le CDD de Monsieur Sanfourche sera renouvelé jusqu'au 31 janvier 2023.

Les démarches de stagiairisation de Coralie Rousseau sont lancées.

Communication

Réajustement du nombre de feuilles au vu des mouvements des habitants

Solidarité Ukraine : le conseil municipal est informé des actions de l'Association des Maires de France qui se mobilise afin d'orienter les actions de solidarité.

Les donateurs ont pu être orientés vers les organismes compétents.

Le conseil municipal décide de faire un don à la Croix Rouge qui correspondra à 1 € par habitant andrésien.

Questions diverses

- organisation de la permanence du bureau électoral des présidentielles.
- informations sur la loi 3DS publiée au Journal officiel le 22 février 2022 qui concerne l'obligation de nommer et numéroter les voies aux communes de moins de 2000 habitants
- rappel de la réglementation sur les affiches publicitaires, dans l'attente de validation du règlement local publicitaire intercommunal, les demandes d'autorisation sont à soumettre à la préfecture
- informations concernant une plainte de riverain sur les nuisances phytosanitaires : lecture du signalement et lecture de la réponse faite. Mise en garde sur la délocalisation prochaine de ce riverain vers le bourg. Une lettre d'information préventive sur les différentes nuisances inhérentes à la vie localisée en centre bourg est à envisager pour limiter les doléances à venir.
- adoption d'une conduite à tenir pour répondre à une demande de prêt conséquent de mobilier tables et chaises de salle des fêtes. Pour répondre à cette demande le CM opte pour la proposition de location de la SDF

INTERCOMMUNALITÉ ET SYNDICATS :

Délibération approbation du dernier rapport de la CLECT

7 février bureau du SISS (CT)

8 février Conseil d'école (PGLM)

14 février conseil communautaire (PGLM)

17 février conseil d'administration du CLIC (PGLM)

17 février réunion de territoire (PGLM)

28 février conseil syndical du SISS (CT)

2 mars CS SICTOM (PGLM)

8 mars CS RPI (PGLM)

15 mars CS PTSG (PGLM)

15 mars SIAEPA (AC + FL)

17 mars CS SPANC (PGLM représentée par A Perron, suppléant)

FIN de la séance 23h00